

### Séance 27 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Camarès, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

**Présents :** Monique ALIÈS, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Michelle FONTANILLES à Michèle SICARD, Eric HOULES à Jean-Philippe SABATHIER, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean MILESI à Monique ALIÈS, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES

**Absents :** Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

**Date de la convocation :** 21 octobre 2022

**Madame la Présidente énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Anne-Claire SOLIER

**Ordre du jour :**

- EHPAD de Brusque : devenir des 30 lits et des emplois induits,
- Signature de la convention avec Appel Medical Search.

Avant de commencer la séance, Madame la Présidente propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de Madame Bernadette BOULANGER, conseillère communautaire et conseillère municipale de la Commune de Camarès qui nous a quittés.

Madame la Présidente rappelle l'implication importante de Madame BOULANGER dans le milieu social sur le territoire et présente toutes ces condoléances au Conseil Municipal de Camarès dont elle faisait partie. Elle annonce également à l'assemblée que la sépulture aura lieu ce lundi 31 octobre 2022 à 14h30 à Camarès.

---

## EHPAD de Brusque : devenir des 30 lits et des emplois induits

---

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que Communauté de Communes souhaite engager une réflexion complète pour sécuriser le devenir des 30 lits sur le territoire de la CCMRR. Ainsi que le maintien des emplois induits, tout en rassurant rapidement les personnels de l'EHPAD sur leur avenir et leurs conditions de travail à court terme.

### Rappel de l'historique :

- **2018** - Monsieur BERNAT, ancien Maire de Brusque (président de la VDD), avait engagé une reconversion en projet de petite unité de vie non médicalisée. Pour rappel, les lits appartiennent à l'association de la Vallée du Dourdou.
- **18/10/2018** – Délibération de la CC pour s'opposer à ce projet de modification de statut de l'EHPAD de Brusque.
- **2019 / 2020** – De multiples réunions se tiennent avec les parlementaires pour sauvegarder les 30 lits et les emplois induits sur notre territoire. Grâce à l'investissement de tous, la chose est rendue possible.
- **2020** – Dans le même temps, l'ancien conseil de la Commune de Brusque acquiert les Ets Rouquette pour permettre la construction d'un nouvel EHPAD. Un projet CCMRR de démolition et désamiantage des locaux est envisagé. Scénario très couteux en zone inondable, et de ce fait abandonné.
- **4 Janvier 2021** – Réunion initié par le futur Président du CD12 pour lancer la démarche en compagnie de l'ensemble du COPIL.
- **22 janvier 2021** - Lancement d'un A.O. pour se doter d'un programmiste en collaboration avec Aveyron Ingénierie, remise des plis le 12 février 2021 à 12h00.
- **21/02/2021** – Délibération en CC pour confier la mission de programmation au Bureau d'étude VITAM
- **19 mars 2021** – Réunion de lancement de la démarche de programmation menée par le bureau d'étude VITAM.
- **6 avril 2021 et 13 avril 2021** - Réunions ayant pour objectif le recueil des besoins sur les thèmes « Soins-hébergement et Administration-Technique ». (Comité technique).
- **29 avril 2021** – Réunion ayant pour objectif la présentation de l'analyse du site, des bâtiments, des besoins ainsi que des pistes de scénarios à étudier au Préprogramme.
- **20 mai 2021** – Réunion ayant pour objectif la restitution de l'étude de faisabilité dans lequel trois scénarios sur le site de Saint-Thomas étaient étudiés :
  - SC1 : Réhabilitation du pensionnat avec extension sur l'emprise de base.
  - SC2 : Déconstruction de l'extension du pensionnat, réhabilitation du bâtiment d'origine, construction d'une extension.
  - SC3 : Modification de la carte communale permettant d'envisager la construction d'un EHPAD neuf sur la parcelle 612.
- **29 juillet 2021** : délibération actant :

Conclusion : « Compte tenu de ce qui précède, le comité de pilotage décide de rechercher un nouveau site plus opportun sur la commune de Brusque. Si durant l'été, une nouvelle opportunité se présente, alors une actualisation de la faisabilité spatiale pourra être étudiée à l'automne ».

Le COPIL décide d'envisager d'autres scénarios :

- **5 octobre 2021** – Réunion ayant pour objectif la restitution de la nouvelle étude de préprogrammation V1. La présente étude, propose ainsi deux nouveaux scénarios :
  - SC1 : Réhabilitation de l'EHPAD existant avec extension
  - SC2 : Construction d'un EHPAD neuf sur une parcelle communale « La Vergnasse »
- **7 octobre 2021** – Réunion au pôle des solidarités avec le CD12 et l'ARS pour le projet de fusion des Associations de la Vallée Du Dourdou et le Clos St-François.

- **14 octobre 2021** – Après prise de contact avec le gestionnaire. Et ce, Faisant suite à la réunion de restitution du préprogramme V1 du 5 octobre, la Communauté de Communes Mont Rance et Rougier a souhaité connaître l'impact éventuel de la réalisation du Scénario 1 s'il était réalisé avec maintien de l'activité. Le maintien des personnes âgées dans le site est confirmé, les travaux se feront en site occupé.
- **20 octobre 2021** – Réunion de bureau de la CCMRR. Les membres font part de leur avis sur les différents scénarios. La solution d'une construction neuve est « validée ». Mr Chibaudel demande alors que l'on puisse étudier le site sur terrain nu dans la pleine de Castelnouvel. (parcelle plane et facile d'accès)  
**En suivant** – Une commande est adressée avec l'ensemble des éléments techniques pour l'étude du scénario N°4 (Castelnouvel). A ce jour, la restitution concernant ce nouveau site n'est pas faite. A ce moment, le CD12 souhaite que la Communauté tempore dans la démarche.
- **Juin 2022** – le CD12 nous a demandé de transmettre toutes les études financières pour regarder la pérennité financière du projet.
- **30 septembre 2022** – Réunion en présence du Président du CD12 en Mairie de Brusque avec l'ensemble des protagonistes. Rdv ayant pour but de relancer la démarche et de contractualiser les orientations et les objectifs à atteindre. Un compte rendu a été adressé à toutes les personnes présentes à cette réunion.

#### **Rappel du contexte :**

Le gestionnaire actuel par la voix de son Président (Pierre Gigarel – UDSMA) a fait part de son intention de ne pas aller au-delà de l'année 2026 au sein de l'EHPAD actuel. Cette décision est conditionnée par les raisons suivantes :

- Les fonds propres de l'Etablissement vont lui permettre de combler les déficits actuels et à venir jusqu'à fin 2026. Pertes du à une conjonction de facteurs aggravants :
  - Augmentation de la masse salariale suite au SEGUR.
  - Communauté de Communes Monts Rance et Rougier - EHPAD VDD - Etudes Page 5
  - Augmentation des coûts des énergies et fluides.
  - Fin de l'accompagnement de l'EHPAD par la municipalité actuelle (cantine scolaire, eau potable, salarié technique, ...)

Le gestionnaire précise que ce type d'établissement n'est pas viable dans son format actuel, seule une augmentation du nombre de lits pourrait inverser la tendance. (45 lits mini)

- Les conditions de travail ne sont plus adaptées pour le personnel (architecture du bâtiment inadaptée), avec en parallèle des difficultés importantes de recrutement
- Difficultés à optimiser les conditions d'accueil des résidents.

**Toutefois, l'UDSMA se dit prêt à accompagner l'EPCI sur un nouveau projet, même sous une autre forme. Elle ne s'opposera pas à la ventilation des lits au sein d'Ets médicosocial de CCMRR.**

Même si aujourd'hui la gouvernance de l'Association n'est pas du ressort de l'EPCI, il se pourrait que le sujet arrive rapidement à la Communauté. Il n'est pas assuré qu'A. Bernat souhaite continuer encore longtemps à la tête de l'Association. Tout au long des démarches à venir, un dialogue devra se nouer avec l'ensemble des protagonistes pour trouver les solutions les plus appropriées pour le territoire.

Madame la Présidente présente ensuite les conclusions suite aux études de programmation :

Les études de programmation et l'étude de faisabilité financière ont montré les difficultés suivantes :

- Pas de consensus concernant le lieu du projet de restructuration de l'EHPAD. Avec quatre scénarios étudiés :
  - Rénovation de l'EHPAD actuel et extension sur terrains voisins.
  - Transfert de l'EHPAD actuel dans les locaux du pensionnat St-Thomas.
  - Construction d'un EHPAD neuf sur le site de La Vergnasse ou de Castelnouvel.

Des scénarios avec des points faibles importants :

- Des constructions à étages, avec des volumes et ouvertures peu adaptées aux conditions d'accueil et de travail.

- Des sites existants parfois exigus et difficiles à desservir.
- Des terrains pour construction neuves éloignés du bourg.
- Un projet très coûteux pour l'EPCI et quel que soit le lieu du projet, avec des coûts prévisionnels quasi équivalents.

Au regard des chapitres précédents de ce document et des dernières réunions qui ont pu réunir l'ensemble des acteurs du dossier. Des orientations semblent s'imposer à notre Conseil Communautaire:

- Nos élus réaffirment la nécessité de conserver l'intégralité des lits sur le territoire de la CCMRR. Ils ne sont pas fermés sur la forme d'utilisation de ces lits.
- L'EPCI est incapable de supporter l'investissement d'un EHPAD neuf, et quel que soit le lieu de construction. D'autant que les éléments de contexte ne vont pas nous aider dans l'avenir et que nous ne bénéficierons d'aucune aide financière. Le CD12 et l'ARS n'accompagneront qu'un projet cohérent et viable sur le long terme, sans aucune extension d'agrément de lits supplémentaires.
- L'EPCI ne participera pas non plus à un déficit de fonctionnement
- Au-delà de la partie immobilière, l'établissement de Brusque montre qu'un EHPAD de 30 lits n'est pas viable sans le soutien des collectivités.
- Peut-être qu'une mutualisation sera à privilégier pour rendre les coûts de fonctionnement de ces lits acceptables et renforcer l'offre actuelle ?
- L'EPCI va devoir baser son action en deux phases :
  - Avant le 31/12/2026 en accompagnant du mieux possible l'établissement et ses salariés. Il faut donner des perspectives de travail au personnel et aux familles dans les années à venir.
  - En parallèle, pour la période du 31/12/2026 notre conseil communautaire doit se poser les questions suivantes (non exhaustif) :
    - Quels sont les besoins du territoire à moyen et court termes ?
    - Quel sera le devenir de ces lits sur Brusque et sous quelle forme ?

En tant que CC, nous sommes dans l'obligation de demander aux tutelles (ARS) s'ils souhaitent participer au loyer demandé.

**Madame la Présidente insiste sur un élément majeur : garder les 30 lits sur le territoire .**

- L'EPCI va devoir baser son action en deux phases (sous couvert qu'une décision politique émerge en faveur de l'accompagnement de l'EHPAD jusqu'à fin 2026 ?) :
  - A court terme – Amélioration des conditions de travail et le maintien d'un accueil satisfaisant des résidents.
    - La création d'un ascenseur est évoquée à ce jour.

Des chiffrages estimatifs ont été réalisés concernant l'ascenseur et une évaluation de diverses charges.

Cependant, la question peut se poser de réaliser des travaux dans un établissement privé pour une durée prévisionnelle de 3 ans. Elle demandera une réponse politique, avec peut être un calage de nos investissements à venir suivant le montant des actions engagées et les résultats du CA2022.

Dans le cas d'une décision favorable à l'accompagnement de l'EHPAD jusqu'à fin 2026. Il peut être imaginé une participation financière des communes que couvrent l'EHPAD à hauteur de 50%, la Communauté prenant en charge les 50% restant. Principe pouvant permettre d'amortir sur un temps très court les travaux réalisés, aménagements ne profitant plus à CCMRR et ses Communes après 2026.

Les éventuelles subventions octroyées par certains financeurs pourraient venir adoucir la facture pour l'ensemble des Communes concernées.

**Le maintien du gestionnaire à fin 2026, n'est pas conditionné par la réalisation des travaux de l'ascenseur.** Il n'en reste pas moins, que cela correspondrait à un signal positif envoyé aux personnels et au gestionnaires de l'EHPAD de Brusque.

Si aide il est consenti, il conviendra de bloquer le montant et de s'en tenir à la décision politique validée en Conseil Communautaire. Et ce pour éviter que CCMRR vienne couvrir les aléas qui peuvent survenir sur ce type de bâti.

<b>COÛT PREVISIONNEL TRAVAUX AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL</b>				
<b>Désignation</b>		<b>Montant H.T.</b>		
<b>ASCENSEUR</b>				
Génie civil – Création des ouvertures - Raccords		85 000,00 €		
Réseaux		14 000,00 €		
Ascenseur		65 000,00 €		
Contrôles et maintenance annuel (3,5 ans)		16 000,00 €		
Frais divers (Etudes, contrôle, SPS, Assurances, Aléas, Divers, Etc...)		36 000,00 €		
<b>Sous-Total</b>		<b>216 000,00 €</b>		
<b>DIVERS</b>				
Réparations ponctuelles de la toiture		10 000,00 €		
Aménagements intérieurs		10 000,00 €		
		<b>236 000,00 €</b>		
<b>REPARTITION DES COÛTS TRAVAUX ET MAINTENANCE</b>				
<b>Année</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>CCMRR</b>	16 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
<b>Communes</b>	16 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
<b>Total</b>	32 000,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00

La répartition des coûts pourra être atténuée par l'octroi d'éventuelles subventions. Un grand nombre de Communes participant à l'effort, pourra minimiser l'impact individuel.

Les Communes pourraient être aussi sollicitées au regard de leur nombre de résidents ?

Ce mode de calcul est une proposition pour optimiser l'adhésion politique autour de cette réflexion.

- **A moyen terme** – Proposer une ou des solutions pour les 30 lits après 2026. Avec une priorité, celle de garder l'intégralité sur la CCMRR.
  - Quel type de lits, format actuel, séniors handicapés, accueil de jour, etc?
  - Dans quelle structure et combien ?
  - Suivant le lieu d'accueil, quel gestionnaire ?

Une évaluation des besoins sera lancée en collaboration avec l'ensemble des acteurs du dossier. En parallèle l'EPCI étudiera les possibilités d'accueils au sein de son patrimoine et des structures du territoire. Communauté de Communes Monts Rance et Rougier - EHPAD VDD - Etudes Page 8

La Communauté devra constituer un Comité de Pilotage pour engager la réflexion et entériner les avancées de la démarche.

Suite à la présentation de tous ces éléments, Madame la Présidente ouvre le débat avec l'assemblée :

**Patrick RIVEMALE** : Combien de lits y a-t-il sur les autres EHPAD ?

**Monique ALIÈS** : 35 lits sur Camarès et 35 lits à Belmont-sur-Rance. Chacun des sites compte également 1 lit d'accueil temporaire et journalier. Il y a également 72 lits sur Saint-Sernin-sur-Rance.

**Claude CHIBAUDEL** : Pendant deux ans, j'ai accompagné ce projet et on a essayé de tout faire avec nos parlementaires pour maintenir ces 30 lits sur le territoire mais ce n'était pas gagné. J'ai été invité à tous les CA de l'association pour comprendre le fonctionnement de cette structure. Aujourd'hui, nos 30 lits sont actés et ça c'est très positif. Cet établissement représente tout de même 24 ETP sur notre territoire soit environ 35 à 40 bulletins de salaires, ce n'est pas négligeable. Il faut maintenant mobiliser les différents acteurs pour mener une réflexion dans le but de maintenir une offre de service sur le territoire et réfléchir à l'alternative.

**Monique ALIÈS** : Une réunion est prévue en décembre 2022.

Les 30 lits de Brusque ne sont occupés que par 24 patients. En effet, le bâtiment actuel ne possède pas d'ascenseurs donc il ne peut pas accueillir des personnes en fauteuil ou à mobilité réduite.

**Eva LE CHARPENTIER** : Vous avez expliqué que ce projet est en cours depuis 2019 et qu'il y a eu différents scénarios qui n'ont pas abouti jusqu'à maintenant. Quelle est alors notre valeur ajoutée aujourd'hui pour prendre une décision au regard de ce projet ?

**Monique ALIÈS** : À l'époque, les tutelles ont pris la décision de faire un établissement non médicalisé, sauf que cela aurait engendré la perte des lits médicalisés que nous avons pu garder. Nous devons trouver une continuité pour le personnel et les familles, mais aussi pour garder les 30 lits sur le territoire. Aujourd'hui, les lits sont en péril car nous ne prenons pas de décision, il faut donc que l'on se positionne clairement sur un projet que ce soit, du neuf, de la rénovation ou autres.

**Michel LEBLOND** : C'est un sujet que je connais très mal. Il faut discuter en deux temps car il faut trouver une solution pour l'immédiat et une solution à plus long terme. Je suis étonné qu'on se retrouve responsable d'une situation comme celle-ci car il s'agit du domaine privé. Je comprends que personne ne va s'opposer à ce projet car il s'agit d'un sujet important pour le territoire, mais actuellement, le bâtiment et la gestion sont privés.

**Monique ALIÈS** : En effet, tout cela est privé mais le sujet est trop important pour le territoire pour ne pas nous en soucier. C'est pour cela que nous avons besoin d'en discuter afin de trouver des solutions.

**Patrick RIVEMALE** : Je suis surpris d'apprendre ce soir que l'UDSMA arrête en 2026 son activité pour des raisons de viabilité.

**Bernard ARNOULD** : Nous l'avons dit, la priorité c'est de garder les lits. La nouvelle donne par rapport à 2019 c'est, qu'en effet, l'USDMA souhaite nous accompagner jusqu'en 2026 mais après cela, il n'y aura plus de gestionnaire. La question est donc la suivante : qui va les gérer si ces lits restent à Brusque ? La commune de Brusque ? la collectivité ? Je ne crois pas, ... Mais peut-être le SHERPA en effet, car cette structure est capable de le faire. Il ne faut pas pour autant déplumer Brusque. On peut réfléchir à faire quelques choses d'autres à Brusque, sur le site de Saint-Thomas.

**Hélène CHICO ROS** : Concrètement, les Brusquois sont très attachés au site de Saint Thomas et nous sommes très déçus de la façon dont ça a été traité car au début, tout le monde souhaitait garder l'EHPAD sur la commune, puis tout d'un coup ce n'était plus le cas. Au-delà de ça, nous avons toujours été d'accord pour une mutualisation.

**Monique ALIÈS** : Ce n'est pas une question de localisation car, sur Brusque ou pas, le projet n'est pas financièrement viable.

**Hélène CHICO ROS** : Pourquoi ne pas réfléchir à un projet global en incluant le devenir du site ? Et si les lits partent, nous pouvons réfléchir à quelle reconversion nous pourrions envisager pour le bâtiment ?

**Monique ALIÈS :** La Communauté de Communes peut tout à fait monter un projet avec la Commune sur ce bâtiment pour une résidence séniors par exemple ?

**Hélène CHICO ROS :** Sur le fait que l'association ne peut pas payer de loyer dans le futur projet, quelle est votre position sur ce sujet ?

**Monique ALIÈS :** Il est hors de question, il faut que l'association paye un loyer sinon ce n'est pas possible financièrement ! De plus, la Communauté de Communes ne palliera pas au dysfonctionnement budgétaire de la structure.

**Hélène CHICO ROS :** Comment se fait-il que les deux budgets soient négatifs ?

**Anne Claire SOLIER :** Je ne travaille plus au sein de l'établissement du SHERPA, je peux donc parler librement. Le budget « hébergement » est négatif lorsque l'ensemble des lits ne sont pas remplis, ce qui est le cas ici. Le budget « dépendance » est soumis au prix payé par jour (soit 7 € par jour) mais cela ne couvre pas les dépenses. Concernant le budget « soins », l'État, via à l'ARS, donne des subventions qui deviennent de la responsabilité du directeur et qui sont réévaluées tous les 5 à 6 ans. Brusque n'a pas réévalué ces subventions car la mise à niveau n'a pas été faite. Il y a donc écart défavorable entre le besoin de soins et les dotations, et ce déficit ne va pas être versé par l'ARS. Il faut négocier la revalorisation de la dotation soin avec un engagement qualité (ex : ascenseurs, formation, ...).

**Cyril TOUZET :** Comme vous le savez, j'ai récemment succédé au Docteur ARNOULD à la présidence du SHERPA de Belmont et Camarès. Je découvre le SHERPA et ses établissements car je ne connaissais pas. En ce qui concerne l'établissement de Brusque, on ressent un attachement fort de la population ce qui entraîne souvent des réactions disproportionnées, mais il faut rester pragmatique. On demande malheureusement de la rentabilité à ces établissements. Celui-là n'est pas viable, mais il ne le serait pas plus s'il était ailleurs. Le seul choix qui est le nôtre est un maintien de survit qu'on peut faciliter avec le choix de l'ascenseur car ça pourrait le maintenir jusqu'en 2026. Ce débat est très passionné et passionnant mais on parle de personnes et non d'objet, mais ce n'est malheureusement plus viable. Nous devons faire des efforts de communication pour expliquer à la population les obligations et les certitudes, c'est-à-dire que les 30 lits seront maintenus sur le territoire, mais peut-être pas à Brusque.

**Anne-Claire SOLIER :** Je pense qu'il faut que l'on fasse attention à la question administrative. L'UDSMA a un mandat de gestion qui peut être retiré selon des modalités juridiques précises. Notre Communauté de Communes doit être vigilante. Faire un projet avec de l'argent public en sachant que nous n'aurons pas le même gestionnaire, ça me pose question ... .

**Guy SALES :** Si l'on mutualise comme vous le proposez, qui paye l'agrandissement des maisons de retraite de Camarès et de Belmont ?

**Monique ALIÈS :** Belmont et Camarès appartiennent à la Communauté de Communes. À l'époque, c'était un syndicat mixte et lors de la fusion, nous avons été obligés d'éteindre ce syndicat et de les prendre en compétence dans nos statuts. En effectuant des travaux sur ces bâtiments, ça coûterait moins cher car les terrains sont plus adaptés et cela nous permettrait de ne pas refaire une partie administrative par exemple.

**Guy SALES :** Il faut présenter des chiffres à l'assemblée.

**Bernard ARNOULD** : Dans le cadre du projet de territoire, il faut se dire qu'en 2023, l'établissement de Brusque n'aura plus de gestionnaire, mais les résidents, où vont-ils aller ? À mon sens, il faut donc réfléchir dès maintenant à la répartition des lits sur les deux établissements ... .

**Cyrille URRUSTY** : Demain, un rendez-vous est prévu avec un architecte pour obtenir plus d'informations sur l'hypothèse de la répartition des lits à Belmont et Camarès. Nous aurons donc des chiffres à présenter, mais aujourd'hui on a besoin d'une décision politique.

**Monique ALIÈS** : Au début de l'année 2022, le Département de l'Aveyron nous a demandé tous les coûts et les plans des différents projets. Il a également demandé à l'EHPAD de Brusque un bilan financier et les statuts de la structure pour commencer à réfléchir à une fusion potentielle.

**Claude CHIBAUDEL** : C'est bien que les autres études soient lancées car le jour où la décision politique sera prise, nous aurons tous les éléments pour lancer le projet concrètement.

**Patrick RIVEMALE** : Quand nous étions en Communauté de Communes du Rougier de Camarès, nous avons voté un ascenseur. Aujourd'hui, on nous demande 230 000 € pour ce même projet, il serait temps de se mettre d'accord. Si l'on souhaite diviser, ça fait 10 000 € par commune.

**Anne-Claire SOLIER** : Il ne faut pas se contenter de voter que des chiffres, il faut s'engager globalement sur la pérennisation de quelque chose à Brusque, prendre une décision pour l'ascenseur ainsi que la répartition des lits à Belmont et Camarès.

**Hélène CHICO ROS** : Oui, mais il faut l'envisager maintenant et de façon globale. Il ne faut pas simplement s'arrêter à l'architecture et au lieu. Il faut expliquer tout ça aux habitants urgemment car ils ont besoin de comprendre pour accepter.

**Jean-Philippe SABATHIER** : Pour conclure, il y a un engagement à trois niveaux :

1. Que faire au-delà de 2026 ? car la solution de l'EHPAD de Brusque n'est pas viable ;
2. Que va-t-on faire pendant trois ans ?
3. Mettre en œuvre un projet avec les Brusquois pour le bâtiment Saint-Thomas.

**Jean-Luc JACQUEMOND** : D'accord, il faut faire des travaux mais le bâtiment n'appartient pas à la commune, ni à la Communauté de Communes, il faut alors peut-être penser à l'acquisition ? La collectivité ne peut pas investir 230 000 € sur un bâtiment privé et que ce passerait-il si la Maison de Retraite fermait et le devenir de ce financement ...

**Monique ALIÈS** : La Communauté de Communes n'achètera pas le bâtiment, c'est plutôt à la commune de l'acheter. Nous serons aux côtés de la commune pour l'aider dans sa réflexion et dans son projet.

**Jean-Louis CABANES** : Je suis d'accord avec Jean-Philippe SABATHIER. À mon sens, c'est à la commune de Brusque de s'emparer de la question pour proposer des idées à la Communauté de Communes. Mais il faut faire attention aux investissements car on ne peut pas mettre des sous dans un bâtiment qui ne nous appartient pas.

**Jean-Luc JACQUEMOND** : L'acquisition de ce bâtiment doit se faire par la Communauté de Communes car la mairie de Brusque ne peut pas l'acheter.

**Monique ALIÈS** : Non, la Communauté de Communes ne va pas acheter ce bâtiment alors qu'on a aucun projet dessus. En plus on beaucoup d'autres projets en cours qui sont actés. La Mairie de Brusque peut être aidée par le Département pour l'acquisition.



**Michel WOLKOWICKI** : Il faut acter le principe des 30 lits sur le territoire, mais aussi le fait d'inclure ce patrimoine dans un autre projet sous réserve que ce bâtiment soit acheté par la commune. Puis, il faut se demander ce que l'on fait de ce bâtiment ? Il faut travailler en lien avec Brusque mais les premiers travaux ne pourront être faits qu'à partir de 2027 si nous avons un projet.

**Michel LEBLOND** : Que va-t-il se passer pour le personnel ?

**Monique ALIÈS** : Les employés de Brusque vont être ventilés sur le SHERPA ou l'UDSMA à Saint-Sernin-sur-Rance, où ils partiront s'ils veulent.

Suite à ce débat, je vous propose de passer au vote :

Êtes-vous tous d'accord pour la répartition des lits sur les sites de Belmont et Camarès ?

**Vote : Oui à l'unanimité des présents.**

Êtes-vous d'accord d'acter une réflexion menée avec la commune de Brusque par rapport à ce bâtiment-là, sous condition d'achat par la commune ?

**Vote : Oui à l'unanimité des présents.**

Êtes-vous d'accord, sous condition d'achat du bâtiment par la commune, d'engager des travaux concernant l'ascenseur ?

**Vote : Oui à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition des trente lits entre les structures de Belmont et de Camarès,
- **AUTORISE** à mener une réflexion avec la commune concernant le bâtiment Saint-Thomas, sous condition d'achat par la commune,
- **AUTORISE** sous condition d'achat du bâtiment par la commune, à engager des travaux concernant l'ascenseur.

---

### Signature de la convention avec Appel Medical Search

---

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire la situation sanitaire du territoire de la Communauté de Communes.

En effet, trois médecins sur quatre envisagent de prendre leur retraite dans les deux ans à venir, ce qui est très préoccupant. Cependant, le territoire est propice à de nouvelles installations car :

- La présence de trois bourgs centres permet d'offrir de nombreux services de proximité,
- L'environnement naturel et les activités de plein nature attire les familles,
- La construction de maisons de santé modernes est un atout indéniable pour l'installation de médecins voulant travailler en équipe,
- Le territoire est en zone d'intervention prioritaire (ZIP) ce qui donne droit à 50 000 € d'aide au médecin souhaitant s'installer sur la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

Madame la Présidente explique que les actions portées par la Communauté de Communes sont en cours mais, afin de renforcer cela, elle propose au Conseil Communautaire d'engager une société spécialisée dans le recrutement des professionnels de santé : Appel Medical Search.

Madame la Présidente présente le contrat :

Les honoraires d'Appel Medical Search sont fixés de manière forfaitaire et définitive. Ils sont de **13 000,00 € H.T. (+ 20 % de TVA)**.

Facturables de la manière suivante :

- **30 % soit 3 900,00 € H.T. à la signature du contrat de partenariat** : frais de sourcing et de chasse de têtes.

Cette phase comprend :

- L'étude du poste et la mise en avant d'un profil recherché,
- La rédaction d'une annonce validée par le client avant diffusion,
- La diffusion de l'annonce sur le site Appel Medical Search et les sites internet partenaires,
- La diffusion de l'annonce auprès de notre base de données,
- La diffusion des annonces auprès des associations, fédérations, sociétés savantes et facultés,
- La mise en place d'un processus d'approche directe,
- La présélection des candidats : entretiens téléphoniques et/ou physiques, test de comportement PerformanSe,
- Un rapport de mission envoyé 1 fois par mois.

- **30 % soit 3 900,00 € H.T. à la présentation du premier candidat h-f et des suivants.**

Cette phase comprend :

- La présentation au client, du premier candidat retenu et les suivants,
- La présentation du dossier de candidature de chaque candidat (compte rendu de l'entretien physique, synthèse du test PerformanSe, dossier rempli par le candidat, CV, copie des diplômes, ...),
- La participation à la sélection définitive des candidats,
- Prise de références à la demande du client.

- **Le solde à la signature de la promesse d'embauche soit 5 200,00 € H.T..**

Cette phase comprend :

- L'accompagnement à la signature de la promesse d'embauche,
- Le suivi d'intégration du candidat h-f retenu avec la mise en place, à 3 mois, d'un compte rendu d'intégration,
- Une garantie de 6 mois (cf article 7).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours au cabinet de recrutement Appel Medical Search dans les conditions présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat de partenariat, tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à payer la première phase du contrat de 3 900,00 € H.T., soit 4 680,00 € T.T.C.,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Levée de la séance à 23 heures 15 minutes.**

**La Présidente,  
Monique ALIÈS**



## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

**Présents :** Monique ALIÈS, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Michelle FONTANILLES à Michèle SICARD, Eric HOULES à Jean-Philippe SABATHIER, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean MILESI à Monique ALIÈS, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES

**Absents :** Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

20221027\_132 Signature de la convention avec Appel Medical Search

